

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

---

# DISCOURS

PRONONCÉS A LA

SÉANCE TENUE DANS LA SALLE DE L'AULA

**LE SAMEDI 26 JANVIER 1901**

POUR LA

DÉLIVRANCE DES PRIX UNIVERSITAIRES



GENÈVE

IMPRIMERIE SCHAUTZ & Cie, GRAND'RUE, 40

—  
1901

# RAPPORT DU RECTEUR

PAR

**M. le Prof. Ernest MARTIN**

---

MESDAMES, MESSIEURS,

Pour commencer par les incidents les plus extérieurs de notre existence en 1900, je dirai que, comme vous avez pu le voir en arrivant, notre bâtiment des Bastions a pris le nouvel aspect que lui donne la construction d'un étage à droite et à gauche du fronton central. Nous disposons ainsi d'un nombre important de salles nouvelles qui ont été rapidement utilisées. La Faculté de Droit, qui a le plus longtemps souffert des suites de l'incendie est restée hors de nos murs jusqu'à l'interruption des cours à la fin de décembre; en janvier elle s'est installée dans ses nouveaux locaux du premier étage, tout n'est pas encore terminé, malgré l'activité éclairée de l'architecte, M. Fulpius. Le Sénat, en particulier, est encore sans domicile, il siège dans une salle d'attente.

Ce qui est plus rassurant pour nous à un autre égard, c'est que la loi sur la Caisse de prévoyance et la limite d'âge des professeurs de l'Université, votée le 2 décembre 1899 par le Grand Conseil est entrée en vigueur. La Caisse est administrée par un Comité de cinq membres élus par les professeurs ordinaires et présidé par M. le Conseiller d'Etat Fazy, elle est alimentée par un prélèvement sur les traitements, par des allocations de l'Etat et par des dons et legs; elle assure des pensions dans certaines conditions.

L'Université n'a pas subi de pertes par la mort, mais des démissions trop nombreuses nous ont privés de collègues qui ont laissé de vifs regrets. MM. Jacques Brun, Gabriel Oltramare et Marc Thury se sont retirés après de longues années de travaux. M. Oltramare avait été nommé en 1848, M. Thury en 1854. A la fin de l'année M. Alfred Vaucher a donné sa démission. Ce n'est pas tout, un homme plus jeune, M. Charles Soret, qui achevait de remplir les fonctions de Recteur avec distinction, qui avait multiplié ses efforts après l'incendie du 25 décembre 1898, s'est vu forcé par sa santé de quitter son cours et son laboratoire. Nos démarches n'ont pu le retenir. Les uns et les autres restent attachés à nous par le titre de professeurs honoraires. Tout

récemment enfin, M. le Dr Vincent, a laissé la chaire d'Hygiène dans laquelle il a été suppléé quatre hivers par M. le Dr de Marignac. Le renouvellement de ses fonctions de Conseiller d'Etat nous l'a enlevé.

Ces pertes sensibles ont introduit quelques changements dans la constitution des chaires de la Faculté des Sciences. La chaire de pharmacie, transférée à cette Faculté a été dévolue à M. L. Chavanne. Dans les mathématiques, les deux chaires sont maintenant celle d'analyse et de mécanique entre les mains de M. le prof. Ch. Cailler, et celle de géométrie et d'algèbre remise à M. H. Fehr. Les enseignements dont M. Thury était chargé sont réunis à la botanique systématique; le tout forme une chaire unique de botanique dont M. le prof. Chodat est titulaire. La physique expérimentale a passé de M. Soret à M. Eug. Guye. Ajoutons qu'une chaire extraordinaire de bactériologie a été créée et confiée à M. Massol. Nous souhaitons ici la bienvenue à nos nouveaux collègues.

Dans la même Faculté, l'enseignement de la chimie analytique a été joint à la chaire de minéralogie et de pétrographie de M. L. Duparc; le laboratoire agrandi a pu recevoir un plus grand nombre d'élèves.

Si nous passons à la Faculté des Lettres, nous parlerons des Cours de Vacances, toujours dirigés avec entrain par M. le prof. B. Bouvier; ils ont eu lieu du 17 juillet au 27 août, suivis par 189 personnes régulièrement inscrites (dont 70 dames) appartenant en majeure partie à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. L'Etat a fait abandon à la Caisse du Séminaire et des Cours de vacances de français moderne de sa moitié des droits d'inscription.

La Faculté des Lettres et des Sciences sociales s'est trouvée privée pendant ce semestre de la présence de M. le prof. Pantaleoni élu député au Parlement italien, il a trouvé un suppléant en la personne de M. Combes de Lestrade, puis de M. Winiarski, privat-docent. M. de Girard est le nouveau chargé, pour 3 années, de faire un cours sur les systèmes sociaux.

La promulgation du nouveau Code civil de l'empire allemand a décidé la Faculté de Droit à ouvrir à titre d'essai un cours sur la partie générale de ce Code. M. le prof. Paul Moriaud l'a donné. En même temps M. le Dr Meumann, membre du Tribunal de Cologne a reçu l'autorisation de professer comme privat-docent, avec conférences et travaux pratiques sur d'autres parties de la même législation. M. Jules Roguin est confirmé pour trois nouvelles années comme professeur extraordinaire de Droit fédéral.

Dans la Faculté de Médecine, M. Jentzer a succédé à M. Vaucher comme professeur d'obstétrique et de gynécologie,

M. H. Oltramare est maintenant professeur ordinaire de dermatologie. M. le Dr Mégevand remplace M. le prof. Gosse, en congé pour le semestre d'hiver. Rappelons aussi l'ouverture des Policliniques du chemin du Mail.

Signalons à part deux congés exceptionnels qui ont permis à deux de nos professeurs de franchir les limites de notre continent. M. Ed. Montet est au Maroc, chargé d'une mission scientifique; pendant ce semestre il est remplacé dans la première année par M. le pasteur Ch. Cognard, et dans les trois années supérieures par M. le prof. Lucien Gautier. Beaucoup plus loin de nous, M. L. Bridel enseigne le Droit civil à Tokio (Japon); pour répondre à l'appel de l'Université de cette ville, il a obtenu un congé de 3 ans. Pendant cette année, M. le prof. Paul Moriaud le supplée pour la législation comparée et M. le prof. Rehous pour l'introduction au Droit civil. Nous espérons que ces voyages donneront de précieux résultats.

Le chiffre de nos étudiants pendant ce semestre est supérieur de 46 à celui de l'hiver dernier; le nombre total des inscriptions est de 1151 (819 étudiants, 332 auditeurs).

Le nombre des diplômes délivrés est de 119 : 23 baccalauréats ès sciences, 20 doctorats, 11 diplômes de chimiste, 1 de pharmacien (55); 3 baccalauréats ès lettres, 6 licences (9); 15 licences en droit; 5 baccalauréats en théologie; 23 baccalauréats ès sciences médicales, 12 doctorats (35).

Les nouveaux privat-docents sont : MM. Darier et Steinmann (sciences), Liwchitz (lettres), Hugo de Claparède et Meumann (droit), Gourfein, Léon Gautier, Jaunin et Long (médecine).

Nos relations extérieures se sont multipliées par suite des Congrès convoqués à Paris pendant l'Exposition Universelle : MM. D'Espine et Gourd ont été nos délégués à celui de l'Enseignement supérieur, MM. P. Oltramare et Montet à celui de l'Histoire des religions, M. De Crue à celui d'Histoire comparée. M. de Girard a rédigé un rapport sur le Congrès des Sciences sociales. M. Laskowsky invité au cinquantième centenaire de l'Université des Jagellons à Cracovie, a bien voulu nous représenter. Invités à Rome pour le jubilé du professeur De Gubernatis, nous n'avons pu envoyer qu'une lettre; par contre le recteur a eu le privilège d'assister à l'inauguration du monument d'Alexandre Vinet à Lausanne et M. le professeur Frommel a prononcé à cette occasion un des principaux discours. Nous avons envoyé un diplôme de docteur en théologie *honoris causa* à M. le professeur P. Geymonat de Florence, un vétéran de l'enseignement.

Nous nous garderons d'oublier d'adresser nos remerciements, qui sont dus, soit au Comité de Patronage des étudiants confédérés et étrangers et à son dévoué secrétaire général, M. Ed. Revaclier, — soit à la Société académique qui, cette année encore

a doté plusieurs de nos laboratoires et de nos bibliothèques. Elle a aussi versé une nouvelle allocation au Comité de publication de l'Histoire de l'Université et ici nous passons très volontiers de la petite chronique à la vraie histoire.

A la fin de 1900, nous avons vu paraître le volume de M. Ch. Borgeaud; il était attendu avec impatience, mais, nul ne saurait s'étonner que sa préparation ait réclamé plusieurs années. La sûreté des informations, l'indépendance du jugement, la précision du récit et d'autres qualités encore, méritent les éloges de tous les lecteurs, mais pour nous qui sommes de la maison, pour nous Genevois, « l'Académie de Calvin » éveille des émotions plus profondes. Le Sénat a déjà exprimé à l'auteur sa vive reconnaissance, permettez-moi en finissant de m'arrêter un peu sur ce beau livre.

Au moment de passer du XIX<sup>me</sup> siècle au XX<sup>me</sup>, ce volume nous a sollicités à jeter un coup d'œil sur une durée de trois siècles et demi pendant laquelle a vécu l'institution qui nous rassemble. Elle est, surtout à l'origine, l'école d'une petite ville, mais en elle vit un grand caractère et une grande cause. Depuis le XVI<sup>me</sup> siècle que de changements! la cause, celle de l'influence du christianisme sur le monde, n'est plus confiée à l'Université de Genève; nous ne sommes plus une école qui propage dans tous les domaines de la pensée la foi protestante (bien que d'aventure les fonctions de recteur soient tombées sur la tête d'un pasteur); le christianisme sait se créer d'autres moyens d'action, dans les individus et dans les associations. Rien d'ailleurs ne nous interdit d'avoir devant les yeux une tâche plus noble que brillante, mais plus haute que toute autre, former des personnalités fortes et généreuses. Le fondateur de notre école, Jean Calvin, était une individualité morale fortement constituée, courbée par le devoir, ambitieuse d'élever les consciences. Homme d'Etat, homme d'Eglise, il est dans les limites du passé; comme caractère, comme évocateur de caractères, il reste digne de nous inspirer.

Une autre transformation effectuée par le temps, peut être mentionnée ici : l'affaiblissement de notre unité; nos Facultés sont de nos jours plus séparées qu'autrefois; chacune a sa vie propre, c'est inévitable; sachons pourtant ne pas nous ignorer mutuellement. Profitons de ce que nous habitons la même maison pour recevoir le grand enseignement qui résulte de l'effort fait par chacun pour comprendre les autres et pour s'intéresser à leurs recherches. Le livre que M. Borgeaud nous a donné pour nos étrennes n'est pas une oraison funèbre; témoignage rendu à nos origines, il sera aussi une cause de progrès pour notre université et pour notre pays : je le souhaite avec vous, MM. et chers collègues.